



## Le vaccin contre la polio (VAO) Polio Vaccine (IPV)

Au cours des 50 dernières années, la vaccination a sauvé plus de vies au Canada que toute autre mesure touchant la santé.

### Qu'est-ce que le vaccin contre la polio (VAO) ?

Le vaccin contre la polio protège contre l'infection par le virus de la polio. Ce vaccin, appelé vaccin antipoliomyélitique oral (VAO), est approuvé par Santé Canada.

### Qui devrait recevoir le VAO ?

Le vaccin contre la polio est administré habituellement en une dose de rappel, par injection, aux adultes qui ont déjà reçu une série de vaccins contre la polio lorsqu'ils étaient enfants et qui iront travailler ou qui voyageront dans une région du monde où la polio continue de sévir.

Une série de vaccins contre la polio peut être administrée aux personnes qui n'ont jamais été vaccinées contre ce virus et qui risquent d'avoir été exposées au virus de la polio dans le cadre de leur travail ou au cours d'un voyage.

La série de vaccins comprend deux doses, administrées à un intervalle de 4 à 8 semaines, et une troisième dose administrée de 6 à 12 mois plus tard.

Chez les jeunes enfants, la vaccination contre la polio est combinée à d'autres vaccins, tels que les vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche,

l'hépatite B et l'*Haemophilus influenzae* de type B (Hib). Pour en savoir plus sur ces vaccins combinés, consultez la HealthLink BC File [fiche santé de la C.-B.] [n° 105 Vaccin \(DTCa-HB-VPI-Hib\) contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B, la poliomyélite et l'Haemophilus influenzae de type b.](#)

La série de vaccins contre la polio peut aussi être administrée aux bébés et aux enfants qui sont déjà protégés contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et l'Hib par d'autres vaccins.

### Réactions possibles après le vaccin

Il est bien plus sûr de recevoir le vaccin que d'attraper la polio.

Les réactions les plus fréquentes à ce vaccin peuvent inclure de la fièvre, de la douleur, une enflure ou une rougeur au point d'injection.

En cas de fièvre ou de douleur, on peut donner de l'acétaminophène ou du Tylenol<sup>MD</sup>. On ne doit PAS donner d'AAS ou d'aspirine aux moins de 20 ans en raison des risques de syndrome de Reye.

Il est important de demeurer dans la clinique pendant 15 minutes après avoir reçu le vaccin, car il y a des risques de réaction allergique mortelle. Cette réaction, appelée anaphylaxie, est toutefois extrêmement rare.

Cette réaction peut inclure de l'urticaire, des difficultés respiratoires, une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si cela se produit et que vous avez quitté la clinique, appelez le 911 ou le numéro d'urgence de votre région. Cette réaction peut être traitée et survient chez moins d'une personne vaccinée sur un million.

**Signalez toute réaction grave ou inattendue au médecin ou à une infirmière en santé publique.**

### **Qui ne devrait pas recevoir le vaccin contre la polio?**

Parlez-en au médecin ou à votre infirmière en santé publique si votre enfant ou vous-même avez déjà eu une réaction qui aurait pu être fatale après avoir reçu une dose de vaccin contre la polio, ou si vous avez réagi ainsi à n'importe quelle composante du vaccin, y compris la néomycine, la streptomycine et la polymyxine B.

### **Qu'est-ce que la polio?**

La polio est une maladie causée par le virus de la polio. Certains types de polio ne présentent aucun symptôme, mais d'autres peuvent amener une paralysie des bras ou des jambes et même provoquer la mort.

Le virus de la polio se trouve dans les fèces (excréments) de la personne infectée. Si ces excréments contaminent les mains, de l'eau ou les aliments, d'autres personnes peuvent être infectées.

Grâce à la vaccination, la polio a été éliminée dans de nombreuses régions du monde. En 1994, le Canada a été certifié « pays sans polio ». Au cours des 30 dernières années, les seuls cas de polio signalés en Colombie-Britannique mettaient

en cause des résidents non vaccinés ayant contracté la maladie lors de voyages à l'étranger.

### **Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit**

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs et à leurs enfants de discuter du consentement à la vaccination. Avant la vaccination, on fait d'abord des démarches pour obtenir le consentement d'un parent, du tuteur ou d'un représentant. Cependant, les enfants de moins de 19 ans qui sont capables de comprendre les avantages et les réactions possibles de chaque vaccin, ainsi que le risque de ne pas être vacciné, peuvent légalement donner leur consentement à la vaccination ou la refuser.

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLink BC File, visitez [www.HealthLinkBC.ca/healthfiles/index.stm](http://www.HealthLinkBC.ca/healthfiles/index.stm) ou votre unité de santé publique locale.

Pour obtenir des renseignements sur la santé et des services de santé non urgents, cliquez sur [www.HealthLinkBC.ca](http://www.HealthLinkBC.ca) ou composez le **8-1-1** en C.-B.

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1** en C.-B.

Des services de traduction dans plus de 130 langues sont disponibles sur demande.



ImmunizeBC



BC Centre for Disease Control  
AN AGENCY OF THE PROVINCIAL HEALTH SERVICES AUTHORITY